



Delémont, le 8 octobre 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Réaménagement de la rue du Haut-Fourneau Nord et du Chemin-des-deux-rivières

La Municipalité de Delémont informe la population que les travaux de finition du réaménagement de la rue du Haut-Fourneau Nord et du Chemin-des-deux-rivières situé à proximité du nouvel EMS La Some commenceront le **lundi 12 octobre 2020**, sous réserve des conditions météorologiques et se termineront à fin octobre 2020.

Les travaux consistent au réaménagement complet des surfaces routières du domaine public situées au nord et à l'ouest du nouvel EMS. Dès la fin octobre, la totalité du secteur sera mis en zone de rencontre.

Du 12 au 23 octobre, les piétons et les cycles seront dirigés par la route de Bâle et le nouveau parc urbain (voir plan annexé), le passage via la passerelle du Haut-Fourneau restera possible. Il est demandé à la population d'éviter les itinéraires via la passerelle durant ces deux semaines de vacances scolaires.

Excepté les services d'urgences, les accès véhicules à la rue du Haut-Fourneau Nord ne seront pas possibles durant ces deux semaines.

Les autres nuisances, telles que le bruit, seront limitées au maximum pendant ces travaux.

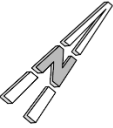
La Municipalité remercie la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Elle les prie de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Service de l'urbanisme, de l'environnement  
et des travaux publics

Pour toute information au sujet des chantiers delémontains, prenez contact avec le Service UETP, par courriel à [uetp@delemont.ch](mailto:uetp@delemont.ch) et par téléphone au 032 421 92 92.

# Ville de Delémont - Route de Bâle

Raccordement de la "Rue du Haut- Fourneau" et de la "Prom. des Deux Rivières" avec "l'EMS Sorne"



Gestion du cheminement piétonnier du 12 au 23 octobre 2020 (vacances scolaires)

Service UETP / pac, le 02.10.2020

